



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 12/07/16

Reçu en Préfecture le : 12/07/16  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 11 juillet 2016  
D-2016/273**

***Aujourd'hui 11 juillet 2016, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,  
*Mr Nicolas BRUGERE (présent à partir de 16h30)*

**Excusés :**

Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Alain SILVESTRE

## **Bibliothèque. Concours de selfies dans le cadre de l'exposition ' Montaigne super star '. Règlement . Autorisation**

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de la manifestation Montaigne Superstar, qui se tiendra à la Bibliothèque de Bordeaux du 20 septembre au 17 décembre 2016, est organisé un concours de selfies sur le thème de Montaigne.

Ce concours débutera le mardi 20 septembre 2016 et sera clos le samedi 1er octobre 2016. Il est ouvert aux adolescents et adultes à partir de 16 ans.

Chaque participant devra poster sur un réseau social (Twitter ou Instagram) un selfie le représentant en Montaigne, à l'aide d'accessoires mis à la disposition des participants dans la salle d'exposition de la bibliothèque Mériadeck.

L'ensemble des selfies sera diffusé sur écran dans l'exposition Montaigne Superstar.

Le jury sera composé de bibliothécaires. Il se réunira le mardi 10 octobre pour choisir les quatre selfies gagnants. Les participants au concours seront évalués selon des critères d'originalité et d'humour.

Le concours est doté de quatre prix récompensant les meilleurs selfies. Ces prix sont offerts par l'Office de Tourisme de Bordeaux :

- 1<sup>er</sup> prix : 2 billets pour une visite Château et Terroirs, les grands vignobles bordelais
- 2<sup>e</sup> prix : 2 billets pour une visite guidée de Bordeaux à pied
- 3<sup>e</sup> prix : 2 billets pour une visite guidée de Bordeaux à pied
- 4<sup>e</sup> prix : 2 Bordeaux City Pass

Le dossier contenant le règlement sera à la disposition des participants dans le réseau des bibliothèques de Bordeaux.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le règlement dont le projet est annexé à la présente délibération.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 11 juillet 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Fabien ROBERT**

CONCOURS DE SELFIES « MONTAIGNE SUPERSTAR »  
REGLEMENT

**Préambule**

A l'occasion de la manifestation Montaigne Superstar, qui se tiendra à la Bibliothèque de Bordeaux du 20 septembre au 17 décembre 2016, est organisé un concours de selfies sur le thème de Montaigne.

**Article 1 : Durée**

Ce concours débutera le mardi 20 septembre 2016 et sera clos le samedi 1er octobre 2016. Le dossier contenant le règlement sera à la disposition des participants dans le réseau des Bibliothèques de Bordeaux.

**Article 2 : conditions de participation**

Ce concours est ouvert aux adolescents et adultes à partir de 16 ans.

Chaque participant devra poster sur un réseau social (Twitter ou Instagram) un selfie le représentant en Montaigne, suivi du hashtag #montaignesuperstar. Des accessoires seront à la disposition des participants dans la salle d'exposition de la bibliothèque Mériadeck.

Grâce au hashtag #montaignesuperstar, les photographies numériques seront collectées à l'issue du concours. L'ensemble des selfies, sauf déclaration expresse des participants, seront diffusés sur écran dans l'exposition Montaigne Superstar.

**Article 3 : Jury – désignation du gagnant**

Le jury sera composé de bibliothécaires. Il se réunira le mardi 10 octobre pour choisir les quatre selfies gagnants. Les participants au concours seront évalués selon des critères d'originalité et d'humour.

Les gagnants seront avisés par la Bibliothèque de Bordeaux par le biais des réseaux sociaux (post sur leur profil Twitter ou Instagram, post sur la page Facebook de la bibliothèque).

**Article 4 : Prix**

Le concours est doté de quatre prix récompensant les meilleurs selfies. Ces prix sont offerts par l'Office de Tourisme de Bordeaux :

1<sup>er</sup> prix : 2 billets pour un visite Château et Terroirs, les grands vignobles bordelais

2<sup>e</sup> prix : 2 billets pour une visite guidée de Bordeaux à pied

3<sup>e</sup> prix : 2 billets pour une visite guidée de Bordeaux à pied

4<sup>ème</sup> prix : 2 Bordeaux City Pass

Les prix seront à retirer à l'accueil de la bibliothèque Mériadeck.

**Article 5 : Acceptation**

La participation au concours entraîne l'autorisation de diffusion publique des selfies accompagnés du hashtag #montaignesuperstar, ainsi que l'acceptation pleine et entière du présent règlement affiché le temps du concours dans les bibliothèques de Bordeaux.